Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260518-2026519-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire sauf pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03. Pour ces délibérations, M. Olivier DEHAESE, Maire, a quitté la séance qui s'est tenue sous la présidence de Mme Anne-Hélène TUAL, première adjointe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le douze mai deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le douze mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE (sauf pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03), Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, M. Fabrice AUTRIQUE, Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Carine KULIK, Mme Émilie JARDÉ, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, M. Jordan LE ROUX, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Élise LEQUEUX, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU (à 20h10 à partir de la délibération n° 2026.5.02), M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, Mme Claire JUBAULT, M. Nicolas HUMBERT, M. Julien METAYER, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absente représentée : Mme Tifenn BOUVET (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), conseillère municipale déléguée.

Absent excusé : M. Olivier DEHAESE, Maire (pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03).

Absent : M. Olivier CLOUTEAU (jusqu'à 20h10 pour la délibération n° 2026.5.01), conseiller municipal.

M. Jean-Jacques MARTINEZ a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.5.19 - CULTURE - Médiathèque - Dispositif départemental « Daisy dans vos bibliothèques » - Charte de partenariat

Monsieur Boué, adjoint, présente et commente le rapport suivant :

« La Commission permanente du Département d'Ille et Vilaine a approuvé en 2020 la convention avec l'association Valentin Haüy, acteur historique de l'aide aux personnes déficientes visuelles. Ce partenariat permet d'intensifier l'aide du Département aux bibliothèques et réseaux de bibliothèques d'Ille-et-Vilaine pour mieux accueillir et accompagner tous les publics dans leur accès à la lecture.

Un appel à candidature a été lancé en 2025 afin de déployer le dispositif issu de ce conventionnement « Daisy dans vos bibliothèques ». Daisy ou Digital Accessible Information System est un format international de livre audio conçu pour faciliter la lecture par des personnes handicapées. Il permet de se déplacer à l'intérieur du livre, de retrouver le point où l'on s'est arrêté, de placer des marques-pages, de contrôler la vitesse de lecture, de modifier la hauteur de la voix, entre autres fonctionnalités.
La ville d'Acigné a postulé et a été retenue comme partenaire de ce dispositif qui a pour objectifs de faire connaitre l'offre de lecture adaptée de la Médiathèque Valentin Haüy, accessible via la plateforme Eole et d'en faciliter l'accès et l'utilisation au bénéfice des habitants et habitantes qui en ont besoin.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260518-2026519-DE

Pour mettre en œuvre le dispositif localement, les bibliothèques et réseaux de bibliothèques partenaires cosignent une charte de partenariat avec la médiathèque départementale.
Cette dernière s'engage à proposer l'accès à la plateforme Éole, des outils de communication « clé en main », formation et assistance dans la mise en œuvre du service. L'accès à Éole permet d'inscrire les usagers, dans le cadre de l'exception handicap. Ce compte donne accès à près de 80 000 livres audio au format Daisy. Le téléchargement des livres peut se faire sans limitation de nombre.
La bibliothèque partenaire, s'engage quant à elle à respecter les obligations légales et à réserver l'usage de ce service aux seuls bénéficiaires de la loi sur l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Elle s'engage également à accompagner ses usagers dans la connaissance, la découverte, l'accès et l'utilisation du service. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les modalités de partenariat du dispositif Daisy telles que décrites dans la charte annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur Le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, à signer la charte de partenariat ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 19 mai 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE
Ille-et-Vilaine

Jean-Jacques MARTINEZ
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE
Ille-et-Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.